

Non, suivant les organes dévoués à M. Gambetta.

La preuve qu'il n'aurait pas été sifflé, c'est qu'il est « le grand patriote qui releva la France au lendemain de la honte de Sedan », par la grande victoire qu'il a remportée sur les Allemands à Longjumeau.

L'indépendant des Basses-Pyrénées dément ainsi la version des sifflés, que l'organe de M. Gambetta, reproduit avec la modestie qui le caractérise :

« Nous protestons au nom de la population de Pau, dont la politesse et la courtoisie sont proverbiales, contre cet odieux mensonge. C'est en conscience se moquer avec une impudeur et une audace inouïe de la crédulité de ses lecteurs et des plus simples usages des convenances. Nous savons bien que la rage des réactionnaires les fait aller vite en besogne dans la voie de la calomnie, quand il s'agit du grand patriote qui releva la France au lendemain de la honte de Sedan. Aussi est-il du devoir de la presse de signaler de telles manœuvres au mépris public. Si l'auteur de ce télégramme ou ses amis se fussent permis ce manque de convenances, la police n'eût pas été obligée d'intervenir, et ils eussent certainement trouvé des citoyens prêts à leur donner une leçon de politesse et de savoir-vivre. »

Si on a sifflé M. Gambetta, on a eu tort, il suffisait de lui montrer l'indifférence qu'on lui a témoignée à Toulouse, à Bordeaux et dans tout le voyage qu'il vient de faire dans le Midi.

On annonce le mariage de M. Edouard-Godefroy Cavaignac, fils du général de division Cavaignac, avec M<sup>lle</sup> Blanche Nojon, fille d'un chef d'escadron d'état-major. Le fiancé est un jeune homme de vingt-sept ans, élève ingénieur au corps des ponts-et-chaussées.

Nous apprenons la mort de M. Eichhoff, le professeur bien connu de l'Université, auteur de dix volumes scolaires très estimés.

M. Eichhoff était inspecteur depuis plusieurs années, il est mort presque au même temps que M. Vidal, dont il était le contemporain et le collègue.

Samedi ont commencé, à Orléans, les grandes fêtes destinées à perpétuer le souvenir de la délivrance de cette ville par Jeanne d'Arc, en 1429. La veille, avait eu lieu la remise solennelle de l'étendard de la Pucelle. A midi, selon l'usage traditionnel, la cloche du beffroi a sonné en signe de réjouissance publique. Aussitôt les vieilles portes de la ville, les monuments publics et les maisons se sont pavoisés de drapeaux et d'orniflammes aux couleurs nationales, aux armes d'Orléans et à celles de la Pucelle portant sur azur l'épée royale, coiffée de la couronne et entourée par deux des trois lis de France.

Un mot du maréchal de Mac-Mahon, dont on nous certifie l'exactitude :

On parlait devant le chef de l'Etat des révolutions et de nominations nouvelles réclamées par les républicains depuis le 25 février.

— Dans la période où nous sommes, ne contenta de répondre le maréchal, on peut appliquer à la politique cette naïveté militaire :

« L'immobilité dans les rangs, c'est le plus beau mouvement. »

Le prince de Galles s'embarquera pour le voyage qu'il doit faire à travers les Indes, le 17 octobre. L'escadron d'évolution tout entière l'escortera.

Le plus jeune fils de M. le comte de Paris, qui était atteint de la rougeole, va mieux, mais il est encore extrêmement faible.

La vente des tableaux de Millet à l'hôtel Drouot s'est terminée hier. Elle a produit un total de 321,054 fr.

On sait qu'avant de s'occuper de librairie, Michel Lévy se destinait au théâtre.

En 1836, à quatorze ans, il suivait les cours d'art dramatique du père Saint-Aulaire, directeur de la salle Moïère, et il avait pour camarades d'études plusieurs jeunes gens dont quelques-uns sont devenus célèbres.

C'étaient Elisa, qui devint la grande Rachel; — Rabut, qui devint Mme Fechter; — Julie Bonnat, qui devint Judith.

Le défaut d'organe du futur éditeur, sa mauvaise tenue sur les planches, sa prononciation défectueuse faisaient la joie des élèves de Saint-Aulaire et le désespoir du professeur.

Celui-ci disait souvent à Michel :

— Tu ferais bien mieux d'entrer dans la bonneterie que de persister à vouloir entrer au théâtre; jamais on ne voudra de toi, même en province.

Le pauvre acteur se lamentait. Alors, Rachel et Judith consolèrent de leur mieux le pauvre garçon, et le lendemain, pour les remercier de leurs bonnes paroles, Michel leur apportait des cornets de pommes de terre frites, qu'on mangeait entre deux tirades de Corneille.

Dans le Français, Bernadille termine sa chronique sur les centenaires par quelques conseils aux personnes qui aspireraient aux cent dix ans de M. de Waldeck :

« J'ai étudié la vie de tous les centenaires, disait le docteur Pariset à M<sup>me</sup> de Bawr, qui l'a répété dans ses Souvenirs. Ils appartiennent à toutes les professions, à tous les pays; ils ont eu les régimes les plus divers, et il n'y a eu

aucune ressemblance dans leur façon de vivre, sauf en un point: c'est que tous se levaient de bonne heure.

« Avis aux parasseux. »  
« A cette règle, il faut joindre la sobriété, malgré l'épithète de cet ivrogne de Bawr, qui aurait peut-être vécu deux cents ans sans la bière forte. Il est bon aussi, pour mourir le plus tard possible, d'être un peu égoïste, comme Fontenelle et Voltaire, qui fut mourant pendant quatre-vingt-trois années de suite. L'homme chétif se soigne, ne fait pas d'exercice et entretient presque toujours ses contemporains les plus vigoureux. »

## LETTERE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix

Paris, 12 mai.

Je ne connais rien de plus pénible pour un pays que d'en être arrivé à vivre sous des institutions contraires à ses traditions et aux principes de ceux même qui ont établi ce régime. Pour n'être pas revenus à la monarchie, voilà malheureusement où nous en sommes avec la constitution républicaine du 25 février. Les députés qui l'ont votée sont loin d'être fiers de leur œuvre et d'avoir confiance dans sa durée, comme l'a prouvé le discours de M. Clapier à Marseille. Les fonctionnaires chargés de faire exécuter cette constitution ne sont pas non plus très satisfaits, ni très confiants. Nous pouvons en juger par une lettre que publie le *Correspondant*, lettre adressée par M. le conseiller d'état Léopold de Gaillard à un député qui a voté contre les lois constitutionnelles. Voici comment M. de Gaillard juge la constitution du 25 février.

« Puisqu'il s'agit décidément de république, et que la réunion de ces quatre syllabes fatidiques est loin de présenter le même sens à tout le monde, il n'est pas inopportuniste de demander quelle république on a prétendu faire le 25 février dernier; j'ose affirmer que son savant promoteur, qui est certainement l'un des hommes de ce temps qui ont le plus étudié le passé de tous les peuples, n'en a trouvé l'équivalent dans aucune histoire. Voilà d'abord un gouvernement qui s'appelle la république par la raison très peu doctrinale qu'il porte ce nom depuis quatre ans, et qu'on ne saurait comment l'appeler autrement; une république avec deux Chambres, c'est-à-dire en révolte ouverte contre la tradition jacobine de 1793 et de 1848; une république avec un Sénat qui, d'accord avec le Président, a droit de dissoudre la Chambre des députés et qui, par le choix exceptionnel de ses électeurs, semble créé en dérision de la loi démocratique par excellence, la loi du nombre; une république avec un président indéfiniment rééligible, ce qui, en pays d'habitudes monarchiques, ressemble terriblement à un roi étranger; une république toujours révisable, transformable, supprimable... à une voix de majorité!

Une république remise aux mains du parti conservateur, afin qu'elle cesse de répandre partout l'effroi qu'on dit contenu dans un seul nom; une république enfin qui est absolument le contraire de cette république, ce droit divin que nous avons combattu jusqu'ici, et qui reste celle des républicains.

« Et quel régime a-t-elle mis de côté, cette République si-peu faite pour les républicains. S'est-elle violemment substituée à la royauté? On bien aurait-elle pris par trahison la place que la royauté était à la veille d'occuper? Vous savez bien qu'elle n'a remplacé que le provisoire et qu'elle n'a gagné de vitesse que l'Empire. Vous savez bien qu'elle s'imposait avec un tel caractère de nécessité, que ceux-là même qui, comme vous, n'ont pas cru pouvoir la sanctionner de leur vote, se croiraient aujourd'hui encore moins autorisés à la renverser. Vous savez bien qu'elle est là, parce qu'il faut qu'il y ait quelque'un, que personne n'y pourrait être à sa place.

« En définitive, la solution *sui generis* qui est sortie du scrutin parlementaire du 25 février ne fait l'affaire de personne et paraît indispensable à tout le monde. Elle ne fait pas l'affaire des monarchistes, puisqu'elle n'est pas la monarchie; elle ne fait pas l'affaire des républicains, puisqu'elle n'est pas la République que le nom. Aucun parti ne peut la réclamer comme sa victoire, ni l'exploiter comme son bien. Pour s'établir et durer, elle a besoin, au contraire, de gagner la confiance de ceux qui ont voté contre elle et de perdre l'appui de bon nombre de ceux qui l'ont votée.

« Eh bien! voilà sa chance! Elle n'est ni ne peut être le gouvernement d'un parti; elle peut donc devenir un gouvernement d'opinion publique. »

Eh bien! il s'agit de savoir comment un gouvernement qui ne convient ni aux monarchistes, ni aux républicains, pourra devenir un gouvernement d'opinion publique. Les élections générales répondront à cette question.

Les ministres, interrogés, hier, à Versailles, ont déclaré qu'ils regardaient la dissolution comme inévitable pour cette année; les députés ne mettent donc plus en doute que les élections pour le Sénat et la nouvelle Chambre se feront en septembre et en octobre. Vous voyez donc qu'il est urgent pour tous nos amis de se mettre en mesure de prendre une part active à la lutte.

Le duc Decazes et ses collègues ont donné aux membres de l'Assemblée des

crainctes de guerre. Le cabinet de Berlin n'a pas renoncé à sa campagne diplomatique contre la Belgique, mais, pour cette question, nous ne sommes pas isolés, elle regarde toutes les grandes puissances.

A la Bourse, on disait que M. Philippart quittait décidément le Crédit mobilier où il allait être remplacé par M. Erlanger et M. Kaucont, un riche banquier grec. M. Erlanger passe pour être en relations intimes avec les comités bonapartistes.

Sur les trois agents de change qui auraient été compromis dans la dernière liquidation, deux ont pu prendre des arrangements; le troisième serait en fuite et sa charge va être vendue.

DE SAINT-CHÉRON.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 12 mai.

M. D'AUDIFFRET-PASQUIER, président. La séance est ouverte à 2 h. 40.

M. Léon Say, qui a été malade, assiste à la séance.

Le procès-verbal est adopté sans débat, et l'Assemblée procède à la deuxième délibération sur la proposition de MM. Fournier et consorts, relative aux caisses d'épargne. M. Wolowski déclare que le projet tend à donner une impulsion nouvelle à l'œuvre démocratique des caisses d'épargne.

L'orateur ajoute que la caisse d'épargne est l'école primaire du capital. La discussion générale est close.

M. Féray critique l'article 1er, qui est adopté.

M. Clapier lit le rapport sur la proposition de M. Courcelles, relative à la suppression des élections partielles.

Le rapport conclut à l'adoption de la proposition.

Il constate que la commission s'est surtout préoccupée de l'opportunité de ne pas agiter le pays à l'approche des élections générales.

M. Clapier termine en demandant l'adoption d'un article unique ainsi conçu :

« Jusqu'aux prochaines élections générales, il ne sera plus procédé à aucune élection partielle. »

L'urgence demandée par le rapporteur est déclarée, et le projet est porté en tête de l'ordre du jour de demain.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de loi relatif aux caisses d'épargne.

M. Denormandie, rapporteur, défend le projet contre M. Teisserenc de Bort, qui a combattu l'article 2.

L'orateur déclare que le meilleur moyen de donner aux caisses d'épargne le développement qu'elles n'ont pas, c'est d'élever le montant maximum des livrets et de simplifier les rapports des déposants avec les caisses d'épargne.

M. Denormandie s'attache à démontrer que la France est en retard sur les autres pays au point de vue des caisses d'épargne.

M. Alfred Dupont se rallie à l'opinion exprimée par M. Teisserenc de Bort.

M. Rouher se prononce pour l'élévation du maximum.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 3 h. 50.

## ETRANGER

L'Empereur Alexandre à Berlin.

On écrit de Berlin, 10 mai :

« L'Empereur de Russie, avec cette exactitude qui est, dit-on, la politesse des souverains, est arrivé à l'heure fixée par le programme, midi et demi. J'ai tenté de pénétrer dans l'intérieur de la gare pour assister à l'entrée de l'arrivé, mais tous mes efforts ont été vains; on ne m'a pas permis de franchir la porte de la gare, et j'ai dû attendre à l'extérieur, esclaves de la consigne et qui ne laisseraient passer personne. De guerre lasse, à force de me battre et de laisser piétiner sur les orties, j'ai pensé qu'il serait plus sage et plus pratique de me rendre en hâte sur le boulevard des Tilleuls, devant l'ambassade de Russie, où Alexandre II a son domicile pour le temps de son séjour à Berlin. Je suis arrivé à temps pour trouver encore un coin où me nicher de façon à voir, sans cela j'aurais dû me laisser sur l'un des bancs à gaz de la promenade, à l'imitation des voyous berlinois qui se trouvaient ainsi aux premières loges à peu de frais.

« Devant l'hôtel de l'ambassade de Russie était rangée une compagnie du régiment des fusiliers de la garde, dont l'empereur Alexandre est le titulaire, avec drapeau et musique. Une autre compagnie du même régiment faisait le service de la gare. Beaucoup d'officiers d'état-major; le corps des officiers des régiments *Empereur Alexandre* et *Empereur Nicolas*, et sous la porte cochère l'ambassadeur, M. l'Oubril, entouré du personnel de l'ambassade.

« Le czar a mis pied à terre devant le palais impérial, et de là, accompagné de l'empereur, des princes royaux et d'un flot d'officiers chamarrés et panachés de blanc, il s'est dirigé lentement vers l'hôtel de l'ambassade, au milieu d'une haie de curieux dont l'enthousiasme ne m'a pas paru être la qualité dominante. Pas le moindre cri sur le passage du cortège; aucune maison pavoisée, sauf l'hôtel et un restaurant sur toute la longueur des Tilleuls. Décidément les Berlinois ne sont plus aussi démonstratifs qu'autrefois. Donc, ils appréhendent que toutes entrevues de monarques ne leur procurent que des charges nouvelles, et ils estiment peut-être que la gloire est un mets coûteux.

« Aussitôt arrivé près des troupes, le czar s'est détaché du cortège et s'est avancé au devant du groupe d'officiers des régiments de la garde qu'il a salué

par quelques mots de bienvenue, puis, après un défilé pendant lequel la musique exécutait l'hymne national russe, tout le monde empanaché a pénétré dans les salons de l'ambassade à la suite des empereurs.

« Quelques minutes après le roi Guillaume et son neveu ont paru un instant au balcon pour la remise des drapeaux du régiment de l'empereur Alexandre, qui resteront à l'ambassade pendant tout le séjour du czar. Quelques acclamations se sont fait entendre à ce moment.

« L'empereur de Russie est accompagné ici du prince Gortschakoff, du comte Adlerberg, des adjutants généraux Potopoff et Rilejef; des généraux Wajekoff, Soltikoff et des Werder; des aides de camp comte Adlerberg et Fillion, et de plusieurs officiers de sa maison militaire.

« Ce soir, il y aura un dîner de famille au palais. Le grand dîner de gala, qui sera de cent couverts, n'aura lieu que demain au retour de la revue de Potsdam. » (Voir aux dépêches).

ESPAGNE. — A la suite des honteuses manifestations de Gratz, le Roi Charles VII a adressé la lettre suivante à son auguste frère, l'Infant Don Alphonse :

« Mon cher Alphonse, je te félicite et je félicite bien cordialement Marie d'avoir été jugée par la Révolution digne de sa haine et honorée de ses barbares persécutions. C'est une gloire très précieuse et un des privilèges les plus signalés de la sainte cause que nous défendons. Je vous félicite.

« La Révolution cosmopolite est logique, quand elle nous craint et nous déteste. Nous sommes ses ennemis irréconciliables.

« A toi, Alphonse de Bourbon, ils ne te pardonneront jamais d'avoir revêtu le modeste uniforme de zouave pontifical, et d'avoir mis plus tard, comme général, en Espagne, ton épée au service du Roi légitime, toujours et partout soldat du droit et de la foi.

« La fanatisme d'une secte infâme avait besoin de souiller ton nom et en toi de déshonorer notre histoire. Heureusement la conscience publique n'est pas si basse tombée en Europe, qu'elle puisse confondre l'héroïque vainqueur de Cuenca avec un vulgaire galérien, ni le chevaleresque Infant d'Espagne avec un misérable bandit.

« Je t'avoue, sans embarras, que je n'ai pu m'empêcher de rougir du monstrueux accouplement survenu entre Madrid, Berlin et Gratz. A Madrid, on demande l'extradition de vos personnes; le gouvernement de Berlin l'ordonne; à Gratz on s'ameute contre vous. Comment éviter que la rougeur ne monte au front, si un prince qui a le même nom que toi et le même sang que nous s'est fait le complice d'une scandaleuse dégradation ?

« Ayons pitié de ce malheureux qui, fatalement fils de la Révolution, a consenti à être son Roi et ne peut être que son esclave.

« Il souffre la tyrannie de ceux qui l'entourent. Mais moi, qui ne la souffre ni ne le souffrirai, avec l'aide de Dieu, l'effort de ma vaillante armée je te promets solennellement de répondre aux basses injures de Gratz avec les glorieuses acclamations qui annonceront mon triomphe définitif à Madrid.

« Ton frère toujours très affectionné,

« CARLOS. »

## Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Une déclaration dont voici les termes doit être envoyée ce soir même aux députés du Nord à l'Assemblée nationale :

« Nous, soussignés, membres de l'Administration, du Conseil municipal et de la Chambre de Commerce de la ville de Roubaix, déclarons :

« Que la construction de lignes secondaires de chemins de fer, établissant une concurrence sérieuse aux tarifs des grandes Compagnies, et entamant le monopole à l'aide duquel elles présentent trop facilement sur le commerce, est considérée par nous comme devant occuper le premier rang, dans la question du progrès industriel et de la prospérité de la France.

« Nous faisons des vœux pour que le gouvernement aide les hommes d'initiative dans la solution de cette question vitale pour le pays et qu'il favorise ainsi le développement de la richesse nationale.

Nous savons que cette déclaration, qui a été signée par la municipalité et la presque unanimité des membres du conseil municipal et tous les membres de la chambre de commerce, sera communiquée aux administrations et aux chambres de nos principales places: elle rencontrera l'assentiment du plus grand nombre. Partout nos négociants et nos industriels paraissent vouloir réagir plus énergiquement que jamais contre un monopole qu'ils jugent contraire à leurs intérêts. On ne saurait donc s'étonner de la voir suivre avec intérêt et sympathie la lutte engagée contre les grandes compagnies par quelques financiers.

Le plus connu de ces financiers, M. Philippart, est à la tête de nos compagnies de chemins de fer locaux, de tramways, de docks et de magasins généraux, toutes entreprises destinées à accroître dans des proportions incalculables la fortune et l'importance de Roubaix.

Il nous importe que le succès de nos entreprises ne soit pas compromis par les événements qui agitent en ce moment les bourses de Paris et de Bruxelles. Nous n'avons pas de jugement à porter sur la personne ou sur les agissements de M. Philippart; le moment n'est pas opportun pour le faire avec équité — mais l'œuvre dont il poursuivait la réalisation a un caractère d'utilité publique qui ne saurait être méconnu: quoi qu'il arrive, cette œuvre doit subsister.

Telle est bien, croyons-nous, la pensée qui a dicté la déclaration que nous reproduisons; les honorables signataires n'entendent pas se faire les patrons et les défenseurs de M. Philippart; ils demandent seulement que le gouvernement ne laisse pas sacrifier des intérêts éminemment respectables.

Ce vœu ne peut manquer d'être entendu.

Le Tribunal de Commerce de Roubaix vient de prendre la délibération suivante :

« L'an 1875, le mercredi 12 du mois de mai, à 9 heures du matin.

Messieurs Achille Vernier, président du Tribunal de Commerce, J.-B. Deffrennes, juge, J.-B. Pennel, id., Edouard Ferrier, id., Achille Deffrenne, juge-suppléant, Louis Scrépel, id.

Assistés de M. Henri Lequenne, greffier du Tribunal, se sont réunis dans la salle du Conseil, à l'effet de délibérer sur l'institution officielle d'une bourse de commerce avec courtiers de marchandises et agents de change à Roubaix.

Après examen de la question, ils ont arrêté à l'unanimité la résolution suivante :

« Considérant que par décret de M. le Président de la République en date du 18 novembre 1874, le droit d'inscription à payer par les courtiers de marchandises demandant à être inscrits sur la liste dressée par le Tribunal de Commerce, en exécution de l'article 2 de la loi du 18 juillet 1866, a été fixé à la somme de deux mille fr. pour la ville de Roubaix.

« Considérant que par application du décret sus-rappelé, deux courtiers de marchandises ont déjà été agréés par le Tribunal de Commerce, et ont prêté serment, après avoir versé au Trésor la somme fixée;

« Considérant qu'aux termes de l'article 75 du code de commerce, il y a des courtiers de marchandises dans toutes les villes qui ont une bourse de commerce;

« Considérant qu'il existe à Roubaix, depuis plusieurs années, une réunion quotidienne des commerçants de la ville et des environs où se traitent les affaires les plus importantes, qui est une véritable bourse à laquelle il n'a manqué jusqu'à ce jour que la reconnaissance de l'autorité;

« Considérant qu'en présence de l'extension continue de l'industrie à Roubaix, il importe que le cours des marchandises, de change, des effets publics et des valeurs, soit coté d'une manière officielle.

« Considérant que le besoin actuel va devenir une nécessité par le fonctionnement prochain des docks et magasins généraux;

« Considérant qu'aux termes de l'article 75 du code de commerce, il existe des agents de change et des courtiers de marchandises dans toutes les villes qui ont une bourse de commerce;

« Le tribunal de commerce, à l'unanimité, a l'honneur de solliciter de M. le ministre du commerce la reconnaissance officielle de la bourse existant à Roubaix depuis plusieurs années et la création d'agents de change dont le nombre pourrait être provisoirement fixé à trois, comme complément légal et nécessaire des courtiers de marchandises actuellement en fonctions.

« Ainsi fait et délibéré à Roubaix le douze du mois de mai 1875.

« Les membres présents ont signé avec le greffier.

A. CH. VERNIER, président. J.-B. DEFFRENNES, juge. J.-B. PENNEL, id. ED. FERRIER, id. ACH. DEFFRENNES, juge suppléant. L. SCREPEL-CHRÉTIEN, id. H. LEQUENNE, greffier en chef.

Par décret du 6 mai est nommé lieutenant-colonel, M. Barillon, chef de bataillon, chef du génie à Lille.

Le Journal officiel annonce la nomination de la municipalité de Clary: Maire: M. Decupère (Alfred-Edouard). — Adjoint: M. Sauvez (Charles-Constant).

Nous lisons dans le *Propagateur*: « La diminution systématique du nombre des Frères et des Sœurs dans les écoles et les asiles a entraîné pour la ville de Lille une augmentation considérable de dépenses, et elle est, par suite, dans une notable mesure, une des causes du déficit auquel elle cherche à remédier.

« Sans reprendre la discussion de principe, il n'est pas inutile de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques chiffres indiscutables.

« Nous les empruntons au budget de 1875.

« La ville consacre annuellement à l'instruction primaire :

« Le produit des trois centimes spé-

cialisés, affectés par la loi du 10 mars 1850, 1.116 fr.

« Le produit des quatre centimes autorisés par la loi du 18 avril 1867 pour la gratuité, 97.416 fr.

« Une somme de 284.799 fr. prélevée sur les revenus ordinaires.

« Total, 386.331 fr.

« Sur cette somme, un chiffre de 211.150 fr. est consacré solennellement à la rétribution du personnel enseignant, composé de 288 personnes, directeurs d'école, instituteurs, et institutrices, dont 150 laïques et 138 congréganistes.

« En décomposant les chiffres inscrits au budget pour chacune des catégories que nous venons d'indiquer, nous constatons ce qui suit :

« Pour les asiles, le personnel laïque pour 56 personnes, coûte 46.000 fr. soit en moyenne 1.116 fr. — Le personnel congréganiste, pour 19 personnes, coûte 15.650 fr., soit par tête 823 fr., ce qui donne pour les laïques un excédant de 293 fr. par tête, soit pour 36 personnes 10.548 fr.

« Pour les écoles de garçons, le personnel laïque pour 70 personnes coûte 125.000 fr., soit en moyenne 1.800 fr. — Les 16 instituteurs congréganistes coûtent 16.250 fr., soit en moyenne 1.000 fr., l'un. La différence est donc de 800 fr., et pour 76 laïques de 56.000 fr.

« Pour les filles, 44 laïques coûtent 58.550 francs, soit en moyenne 1.330 fr. — Les 53 congréganistes, soit 783 fr. par tête en moyenne. La différence est donc de 627 fr., et pour 44 institutrices de 27.588 fr.

« Il faut avouer qu'à ne considérer même que la question d'économie, l'enseignement congréganiste a un beau côté, et que le Conseil municipal est très mal inspiré en diminuant de plus en plus le nombre des Frères et des Sœurs dans la direction des écoles communales.

Dimanche avait lieu à Douai la réunion semestrielle de la Société de l'industrie minière, district du Nord et du Pas-de-Calais.

Le but de ces réunions des ingénieurs des houillères de notre riche bassin, est d'abord de discuter les nouveaux procédés que la science moderne découvre chaque jour pour l'exploitation des mines, et ensuite de resserrer, dans un joyeux banquet les liens de confraternité, et nous dirons même d'amitié qui existent entre tous les ingénieurs civils.

*Utile Dulci*, en un mot, telle est la devise de ces réunions.

Jamais l'assemblée n'avait été aussi nombreuse, quarante-cinq ingénieurs y assistaient.

A midi et demi, sous la présidence de M. Vuillemin, le bureau déclarait la séance ouverte.

M. de Boisset rendait compte de la dernière réunion du comité, où avaient été posées les principales questions à discuter. MM. Abayrac, Agniet, Michal, Lishet, présentaient successivement le résultat de leurs savantes observations et de leurs patientes recherches sur l'emploi de la vapeur et de l'air comprimé à l'intérieur des travaux, en vue de diminuer autant que possible les fatigues et les dangers des ouvriers mineurs, tout en augmentant la production.

Lecture était ensuite donnée d'une note de M. Vuillemin sur l'augmentation des salaires et du prix de revient dans les bassins houillers du Nord et de la Belgique. La conclusion de cette note est que par suite de l'augmentation des salaires et de tous les objets nécessaires à l'exploitation, augmentation ayant considérablement accru le prix de revient; le prix des houilles, trembles, concasseurs, ne peut aller qu'en augmentant.

« La séance s'est terminée par quelques mots de M. Jules Garnier, le sympathique auteur du voyage en Nouvelle-Calédonie, sur le congrès général des mines et de la métallurgie qui aura lieu le 23 de ce mois sous la présidence de M. Grunier, le promoteur de ce congrès.

MM. Promper, Alayrac, Poizat, ont été désignés comme délégués du Nord et du Pas-de-Calais, pour assister à ce congrès.

Parmi les sociétés musicales du Nord qui prendront part au concours d'Amiens, le deuxième dimanche de mai, nous remarquons :

Orphéons : Orphéonistes de Douai, Orphéon d'Hazebrouck, *Cécilienne* d'Houplines, Société chorale d'Houplin, *Concordia* de Faches.

Harmonies : Fourmies, Estaires, Solesmes, Sapens-Pompier d'Houplines.

La Commission organisatrice des fêtes de Tourcoing, sur la demande de quelques sociétés, a décidé de prolonger jusqu'au 25 courant la fête accordée aux musiques pour répondre à l'invitation qui leur a été faite d'assister au festival du 20 juin prochain.

Le délai sera accordé aux compagnies de pompiers, ou à tous les corps armés qui voudraient donner leurs adhésions pour le tir à la cible des 20 et 21 juin.

Un vieillard de 74 ans, F. Verlyade, journalier à Rexpoede, vient de périr d'une manière affreuse. Le 8 de ce mois, après son dîner, sa famille travaillant dehors, il alluma sa pipe, puis se plaça dans un fauteuil où il s'endormit. Pendant son sommeil, sa pipe tomba sur ses genoux et mit le feu à ses vêtements.

« La ville consacre annuellement à l'instruction primaire :

« Le produit des trois centimes spé-